

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2012 À 18 HEURES 30

N° 3 - 155 / 2012 : PROJET INTERREG SUDOE « ENERMAS » - CERTIFICATION DE
 CONTREPARTIES

L'An Deux Mille Douze, le 2 octobre 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 octobre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Jacques LASSERRE
 Secrétaire : madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Alain LONG, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 36

Votants (titulaires, suppléants votants) : 31

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 OCTOBRE 2012**N° 3 - 155 / 2012 : PROJET INTERREG SUDOE « ENERMAS » - CERTIFICATION DE CONTREPARTIES**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur et recherche

Autres services concernés : Direction générale des services
Finances et budget

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Associée à l'Université de Montpellier, au pôle de compétitivité Derbi mais également à des laboratoires et clusters espagnols et portugais de tout premier plan, la communauté d'agglomération a candidaté, en tant que leader, à un appel à projets européen issu du programme de coopération territoriale SUDOE.

Conçu prioritairement comme un outil destiné à trouver des débouchés commerciaux à Valthera, le dossier présenté consiste à faire de la région Midi-Pyrénées un pôle international sur la thématique de la valorisation énergétique de la biomasse, avec Albi comme point d'ancrage pour la France. Le projet vise à créer une dynamique d'animation, à fournir des services au profit des entreprises et des laboratoires, à faire émerger des projets qui seront ensuite soumis aux pôles de compétitivité, et enfin à préfigurer un futur cluster.

Enermass, le nom du projet porté par l'agglomération, fait partie des 24 dossiers, sur un total de 327, qui ont été sélectionnés à la fois par l'Europe et par les 3 Etats concernés (France, Portugal, Espagne). Le projet a vocation à être approuvé définitivement dans les semaines à venir. L'exécution du projet s'effectuera sur 2012 et les deux années calendaires suivantes.

Le projet, dans sa globalité, est doté d'un budget maximal de 1 169 790,49 €. Eligible à un financement à 75% par l'Europe, le montant maximal des fonds FEDER qui devraient être versés par cette dernière pour la mise en œuvre du projet est, par suite, estimé à 877 342,89 €.

Pour la part relevant de l'agglomération, le montant prévisionnel des dépenses est arrêté à un montant maximal de 258 400 €, la contrepartie restant à charge de cette dernière représentant 25% du dit montant, soit 64 600 €. L'agglomération devra effectuer l'avance de la totalité des fonds, les remboursements ayant vocation à intervenir sur une base semestrielle.

Le programme de coopération SUDOE requiert, par son courrier du 11 juillet 2012 et en vue de l'octroi des fonds FEDER, la certification de l'existence de ces contreparties et de dotations budgétaires suffisantes pour couvrir les dépenses à réaliser.

Aussi je vous propose :

- De certifier l'existence de ces contreparties ;
- De prévoir les dotations budgétaires requises.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu la notification de la décision du comité de programmation SUDOE prise à Lisbonne le 20 juin 2012,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2012,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de l'Albigeois à développer un pôle autour des énergies et à structurer cette activité autour d'un cluster,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CERTIFIE l'existence d'une contrepartie financière nationale de 64 600 €, conformément au plan financier du formulaire de candidature.

S'ENGAGE à effectuer des dotations budgétaires annuelles suffisantes pour les années 2012, 2013, 2014, correspondant à la durée du projet et pour couvrir l'intégralité du budget total éligible de 258 400 €, relatif aux activités relevant de sa responsabilité dans le cadre du projet.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou Madame la vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et la technopole à signer tout acte afférent au projet Enermass et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 octobre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

